

## Temporalités politiques

Inspiré sans doute des cycles astronomiques, quotidiens et saisonniers, le temps n'en est pas moins une construction sociale et sociohistorique, dont les sciences sociales naissantes se sont immédiatement emparées dans leurs analyses des rythmes sociaux ou de la mémoire collective par exemple. Il existe aujourd'hui une « sociologie du temps » sensible à la pluralité des temps sociaux, à leur inscription dans l'espace urbain ou encore aux enjeux de la répartition entre temps libre et temps de travail, temporalités individuelles et temporalités collectives.

Temps sociaux parmi d'autres, les temporalités politiques font elles aussi l'objet d'une attention ancienne en science politique, que ce soit dans l'étude historique des choix calendaires sous la Révolution française, dans l'analyse des crises politiques, de l'instabilité ministérielle aux changements de régimes propre à la transitologie, dans la sociologie des agendas de politique publique, dans la recherche sur les budgets-temps des élus, ou encore dans l'approche dynamique des carrières militantes, ou l'analyse des temporalités du vote, entre temps long de la socialisation politique, temps intermédiaire des campagnes et temps court de l'acte électoral... Certaines approches ont par ailleurs tenté de spécifier une temporalité propre à la démocratie, comme le gouvernement temporaire, lié par définition à la durée du mandat, à la fois incertain et prédéfini par la loi électorale dans un calendrier électoral stabilisé. Des approches parfois normatives dénonçant le court-termisme ou le présentisme démocratiques, ou bien prescriptives dans la recherche du « bon tempo de gouvernement ».

Une seule chose est sûre : les temporalités démocratiques n'ont rien de naturel ou de stabilisé. La définition, l'appropriation ou l'imposition des « temps de la démocratie » représentative ou participative sont en eux-mêmes de véritables enjeux de lutte politique.

On s'appliquera à le vérifier à travers trois *fabriques*

- 1) ***celle du temps des élus*** ou l'examen historique et contemporain de quelques constructions des temporalités de la représentation politique (durée des mandats, rééligibilité...) et du rapport singulier des élus au temps, marqué par le principe d'insécurité ;
- 2) ***celle du temps des habitants*** ou l'étude de quelques logiques de la différenciation des temps politiques, techniciens et citoyens dans l'usage des dispositifs participatifs et de la condamnation des habitants à une temporalité peu légitime : celle de l'immédiateté ;
- 3) ***celle du temps de l'action publique***, pour conclure, où s'entrechoquent et se combattent une multiplicité de rapports au temps concurrents, celui de l'élu, du décideur, du technicien, du citoyen et des médias.